



N°42
Jan 2014

Sommaire :

Le mot du président

AG 2014

Commission d'attribution
des emplacements

Les carrelets de Saint-
Savinien

Infos diverses

Créer une association

Annonces

La recette de tante
Yvonne

Velouté de crevettes

----- intercalaire -----

Menus de l'AG à choisir

Le mot du président

Nous sommes déjà en 2014 !!!! Comme le temps passe et comme il passe vite !!. Voilà 4 ans que la tempête Xynthia a frappé et 14 ans que l'ouragan Martin a mis à bas 95 % de nos carrelets. Voilà 2 dates qui font référence et qui resteront longtemps dans nos mémoires. A quand la prochaine, aurait-on envie de dire maintenant avec fatalisme ?

Allons, ne cédon pas à ce fatalisme et soyons positifs. Deux fortes tempêtes en 10 ans, soit. Mais avant celle de 1999, il faut remonter à 1956 pour retrouver un phénomène équivalent. Sans verser dans un optimisme béat, il n'est donc pas interdit de penser qu'une ère de relative tranquillité s'ouvre devant nous. Ce qui n'empêche pas d'être prévoyant. Un ponton bien entretenu est plus solide et un ponton assuré pourra être reconstruit. A bon entendeur, salut !!

Dans ce numéro de notre « Echo des estuaires », vous trouverez tout ce que vous devez savoir sur notre prochaine Assemblée Générale et un compte rendu de la dernière commission d'attribution d'emplacements. Vous trouverez également comment créer une association, type loi 1901, destinée à assurer la gestion d'un carrelet et permettre une mutation sans problème avec la DDTM, le cas échéant.

Enfin, sachez qu'une grande majorité d'entre vous est maintenant reliée à « la toile » c'est-à-dire à internet et possède une adresse mail. Nous avons donc décidé avec notre web-master d'utiliser ce moyen de communication pour vous informer, en temps et en heure, de nouvelles importantes qui demandent une diffusion rapide. Mais soyez rassurés, vous continuerez à recevoir votre écho des estuaires sous la forme habituelle en version papier.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2014 conforme à tous vos vœux.

Jean Louis Martin

Assemblée Générale 2014.

Notre AG 2014 aura lieu le samedi 1er Mars à Bourcefranc le Chapus, salle du Sémaphore. Après St Savinien, l'an passé, qui nous avait vus quitter notre littoral pour l'intérieur des terres pour les raisons que vous savez (on en reparle plus loin), nous reprenons nos bonnes habitudes et revenons vers une ville de notre littoral. Bien que primitivement ce soit vers le Château d'Oléron et sa belle salle de la citadelle que nous avons dirigé nos regards, l'île ne nous ayant pas encore accueilli, l'indisponibilité de cette salle pour travaux nous a obligés à chercher ailleurs. C'est donc Bourcefranc qui nous recevra et dans d'excellentes conditions : La salle est très belle et suffisamment grande pour accueillir notre AG et le repas traditionnel qui suit. De plus, Mr Le Maire a bien voulu nous accorder la gratuité totale de son utilisation. Merci, Monsieur le Maire.

Il m'est difficile de vous en donner maintenant l'ordre du jour. Mais les sujets ne manquent pas et vous intéresseront, j'en suis sûr. Comme vous le savez, notre désir est que cette réunion, qui permet de nous retrouver, soit la plus interactive possible. Alors préparez vos questions, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Jean Louis Martin



Commission d'attribution des emplacements

Le 4 octobre dernier, la commission d'attribution des emplacements s'est réunie dans les locaux de la DDTM. L'association était représentée par son président J.L Martin et son secrétaire P.Bellouard. Quarante emplacements avaient été proposés par communiqués de presse du Préfet, par affichage dans les mairies des différentes communes concernées et par publication sur le site internet des services de l'Etat. Ce nombre d'emplacements disponibles résulte de l'étude de dangerosité effectuée début 2013 qui avait abouti à définir les zones où la reconstruction était jugée impossible et les zones vertes dans lesquelles il est possible de compléter les séquences existantes ou d'en créer de nouvelles.

Cinquante deux demandes sont parvenues à la DDTM

Résumé par commune du nombre d'emplacements proposés (1er chiffre) et du nombre de demandes correspondantes (2ème chiffre) :

Ile d'Aix (1-0) ; Angoulins (7-19) ; Arvert (1-1) ; Esnandes(1-1) ; Fouras (6-8) ; Le Vergeroux (1-0) ; Port des Barques (2-2) ; Royan (1-1) ; St Palais-sur-mer (3-1) ; St Georges d'Oléron (2-3) ; St Laurent de la Prée (2-2) ; Yves (13-14)

Les demandes émanant des anciens propriétaires de carrelets situés dans la zone à risque d'Angoulins ont été exaucées en priorité soit sur Angoulins (5)(dans la zone permise), soit sur Yves (5). Les autres demandes formulées sur d'autres communes n'ont posées aucune difficulté d'attribution, leur nombre correspondant aux offres émises.

Il reste cependant en suspens certaines demandes émanant des anciens propriétaires d'Angoulins, qui n'ont pas pu être servies, le Maire d'Yves ayant émis des réserves sur une zone verte qui aurait pu leur convenir. Affaire à suivre.

Les carrelets de St Savinien

Le choix de la ville de St Savinien pour accueillir notre AG 2013 n'était pas anodin. Un contentieux régnait en effet entre la municipalité, le Conseil Général et les propriétaires de Carrelet exposé à l'érosion due aux courants de la Charente. Le Maire restant la pierre angulaire dans la résolution de tels contentieux, nous espérons un engagement de sa part devant tous les adhérents présents. Et c'est ce qui se passa.

Malheureusement entre le dire et le faire, il y a parfois une grande distance et il a fallu bousculer Mr le Maire par un courrier un peu provocateur pour que les choses avancent.

Et nous pouvons dire que la 1ère phase, qui consistait à protéger un carrelet très exposé, est maintenant achevée grâce à la pugnacité de Christian Haury, membre de notre CA, qui a été



un interlocuteur très efficace auprès des entreprises. Pour la suite (2ème phase) qui concerne plusieurs carrelets du même secteur, l'urgence est moins grande. Un programme de protection est en cours d'études au Conseil Général qui devrait aboutir en 2015.

Voilà une affaire réglée qui assoie un peu plus la crédibilité de notre association.

Nos carrelets exposés à la maison de la Charente Maritime.

Guy KUNG-JACQUES est un artiste reconnu qui photographie en Noir & Blanc. Il s'intéresse beaucoup à notre département. Il a fait de nombreuses expositions et gagné plusieurs prix. Voilà quelques dates de son parcours.

En 1994: exposition: Paysages et gens de Saintonge. La même année lui est attribué le 1er prix du v° concours photographique d'Avrillé.

1995-1997-2005: lauréat du grand prix d'auteurs photographiques Poitou-Charentes. 1998: Prix littéraire des Mouettes (Conseil Général) pour son ouvrage "Au rythme des marées".

1999: "prix exceptionnel" pour sa participation au concours organisé par la C.C. du Pays Rochefortais. Ses photos ont été regroupées dans les albums suivants : *Oléron Encre argenté, Paysages et gens de Saintonge.*

2012: exposition itinérante: "Carrelets avant...après"

2013: exposition au Conseil Général.

" Il suffit d'évoquer l'image de la façade atlantique de la Charente Maritime pour que s'y associe le graphisme de ces frêles structures qui la jalonnent et la prolongent jusqu'à l'embouchure de la Gironde : les carrelets.

Mon idée de départ fut donc d'exprimer, par le biais de la photographie Noir & Blanc argentique, l'esthétique originale de ces assemblages de madriers, de planches et de câbles qui appartiennent maintenant, au même titre que les cabanes ostréicoles des zones traditionnelles heureusement préservées, au trésor patrimonial de notre région..."



Les carrelets charentais, représentés par Patrick et Colette Bellouard, sont allés voir cette belle exposition.

Très touchés par la poésie et la mélancolie qui se dégagent de ces photos : elles reflètent bien ces espaces suspendus entre mer et terre, qui nous touchent tant, nous autres passionnés !

Les photos d'objets échoués sur l'estran après la tempête Xynthia sont autant de souvenir des moments terribles et émouvants que nous avons vécu au matin du 11 février 2010.

Les adhérents intéressés par ces œuvres peuvent prendre contact avec l'artiste au 06 30 83 49 66.

Infos diverses

Suite à la visite effectuée chez nos amis de la côte de Jade (Pornic), une réflexion est en cours pour la création d'une fédération des associations de défense des pontons carrelet, rassemblant les associations de la Gironde, de la Dordogne, de la côte de Jade, de l'estuaire de la Loire et la nôtre bien entendu.

Nous vous tiendrons informés.

Avez-vous enlevé votre filet ? C'est la plus élémentaire des précautions si vous ne voulez pas que durant cet hiver déjà venteux, il ne subisse pas de dégradation.

Pour créer une association loi 1901, vous trouverez de l'aide sur le site officiel suivant :

<http://vosdroits.service-public.fr/associations>

Vous y trouverez les fichiers concernant :

- Le Contenu du dossier de déclaration
- Le Dépôt de la déclaration
- Le Récépissé
- La Publication
- etc.

Pour obtenir un dossier "exemple" sur le sujet vous pouvez également contacter notre secrétaire au 05.46.01.40.96, voyez aussi les N°33, 35 et 36.

Ce type de dossier est accessible sur notre site :

<http://www.carrelets-charentais.com/dossier.html>,

Il sera disponible en quelques exemplaires lors de notre assemblée générale.

Annonces

Deux adresses utiles

- Etablissement MECA 17 : Tournage, Fraisage, Soudage, usinage de toute pièce et de toutes matières, remise en état de tout objet métallique, changement de roulement, conception et réalisation

4 rue de Réaumur ZI du Plain 17460 Vaux-sur-mer

Tel : 06 21 40 18 76 05 16 35 58 61 Mail : franck.meca17@sfr.fr

- Etablissements Roudier Yves pour tous vos filets et engins de pêche

24 Avenue de Royan à Brie sous Mortagne

Tel : 05 46 94 12 94

L'établissement fait une remise de 7 % sur présentation de la carte d'adhérent

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (tel : 06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre réglementaire établi.



La recette de tante Yvonne - MENU SPECIAL FETES - Velouté de crevettes

Ingrédients pour 500gr de crevettes : 1/2 litre de vin blanc, 1/2 litre d'eau de mer, 2 carottes, 3 pommes de terre moyennes, cognac, beurre, 2 cuillères à soupe bouillon ou fond de volaille ou une cuillère à soupe de farine, poivre, un peu de cayenne, une cuillère à soupe de crème fraîche au moment de servir.

Hacher les carottes, les faire revenir dans le beurre, Ajouter les crevettes, le vin blanc, le cognac, cuire 20 mn.

Ajouter les pommes de terre que vous aurez fait cuire dans du bouillon de volaille et un peu d'eau, ajouter un peu de farine revenu dans du beurre tout mélanger et mixer ; passer au chinois pour éliminer les coquilles des crevettes et au moment de servir ajouter la crème fraîche.

Bon appétit Tante Yvonne



L'A.D.D.P.M.L.T. existe par l'adhésion de ses membres.

Le cout annuel de l'adhésion est de **15 €**. Pour nous rejoindre, remplissez le formulaire ci-dessous

Il est souhaitable que les adhésions soient réglées avant l'assemblée générale afin de faciliter l'accueil.

Il est important qu'à l'issue de l'AG, vous soyez à jour de vos cotisations pour bénéficier de l'envoi de notre publication trimestrielle "l'Echo des Estuaires".

Pour cela envoyez vos chèques d'adhésion et de repas distincts à l'ordre de ADDPMLT,

Le timbre vous sera envoyé dès reception de cette fiche accompagnée du chèque adressé au secrétaire :

Patrick Bellouard 16 rue de la Résistance 17230 Serigny



Attention fiche recto/verso

Nom : , Prénom : , Adresse postale :

Téléphone : Portable : Adresse internet :

Type de pêche pratiquée : pêche à pieds, pêche au carrelet sur ponton, pêche au carrelet en bateau.

N° de l'AOT : , Lieu-dit (situation) :

Menu 2014

menu 1 (viande)

*

Salade du grand ouest

(magret séché, andouille bretonne, gésier et
grillon charentais)

*

Joue de porc confite, sauce moutarde

*

Duo de fromage, salade verte

(servi à l'assiette)

*

Nougat glacé, coulis de fruits

*

menu 2 (poisson)

*

Assiette de la mer

(saumon gravlax, terrine aux deux poissons,
rillettes de la mer)

*

Pavé de cabillaud, sauce chorizo

*

Duo de fromage, salade verte

(servi à l'assiette)

*

Omelette norvégienne, crème anglaise

*

Café et vin compris

*



Inscriptions.

M. réserve :

Menu 1 - Nombre : x 26 = Euros

Menu 2 - Nombre : x 26 = Euros

Envoyer les réservations à P. Bellouard 16 rue de la résistance Serigny 17230 Andilly, avec un chèque à l'ordre de "ADDPMLT" avant le 13 février.